



FACULTÉ
DE DROIT

REGLEMENT DE SCOLARITE ET D'EXAMENS DE LA **DOUBLE LICENCE** **DROIT ET PHILOSOPHIE**

ANNEE 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 713-9 ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu les statuts de la Faculté de droit ;

Vu la délibération n° D2023-07-09-sco du 04 juillet 2023 portant approbation par le conseil d'administration la charte des examens de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2024-05-30-sco du 28 mai 2024 portant approbation par le conseil d'administration des règles de progression en licence,

Règlement adopté par le Conseil de Faculté le 23 septembre 2025 et par la Commission de la formation et de la vie universitaire réunie le XXX.

Le présent règlement est applicable à tous les étudiants de licence au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Dans toute correspondance avec l'administration et les enseignants, seuls les courriers envoyés par le biais de l'adresse électronique institutionnelle (prenom.nom@univ-lyon3.fr) font foi.

Article 1. Champ d'application

Le présent règlement général s'applique aux étudiants sélectivement admis en double Licence Droit et Philosophie et régulièrement inscrits au sein de l'Université Jean Moulin Lyon III.

Compte tenu de la réforme par cohorte de la formation susvisée, ce règlement d'examen s'applique uniquement aux étudiants de première et deuxième année du parcours pour l'année universitaire 2024-2025.

Article 2. Présentation du parcours.

La double Licence Droit et Philosophie permet à l'étudiant inscrit de suivre un parcours dans chacune de ces mentions et d'obtenir un diplôme de Licence mention Droit et un diplôme de Licence mention Philosophie.

Au cours de chaque année, les étudiants suivent les enseignements de la majeure Droit, offerte par la faculté de Droit, et ceux de la majeure Philosophie, offerte par la faculté de Philosophie.

Chaque année, ils doivent valider indépendamment les matières de la majeure Droit et celles de la majeure Philosophie, qui sont régies respectivement par le règlement d'examen du parcours Droit de la faculté de droit et par le règlement d'examen pertinent de la faculté de philosophie.

Le détail des enseignements de la majeure Droit est disponible dans les tableaux des modalités de contrôle des connaissances et des compétences qui closent le présent.

Article 3. Règlement d'examen.

Les étudiants inscrits dans le parcours Droit et Philosophie sont soumis, en ce que concerne l'obtention de la Licence mention Droit, au règlement d'examen du parcours Droit, sous réserve des dispositions dérogatoires du présent règlement.

Le présent règlement d'examen est sans préjudice de l'application du règlement d'examen en vigueur pour la Licence mention Philosophie, en tant qu'il est applicable à la majeure Philosophie.

Article 4. Capitalisation.

Chaque année, l'étudiant inscrit en double Licence doit valider 60 crédits au titre de son inscription en Licence mention Droit.

Il capitalise les 40 crédits annuels de la majeure Droit suivant les dispositions du règlement d'examen du parcours Droit.

Il valide 10 crédits au titre de chacune des mineures semestrielles par équivalence dès lors qu'il a acquis un nombre de crédits au moins égal au titre de la majeure de Philosophie. Les notes obtenues dans cette dernière ne sont pas reportées ni prise en compte dans le calcul de la moyenne générale au titre de la Licence mention Droit.

Article 6. Obtention de la Licence mention Droit.

La validation du diplôme de Licence mention Droit requiert la capitalisation de 180 crédits ECTS.

Article 7. Aménagement temporaire.

À titre exceptionnel, et pour la seule année 2025-2026, les étudiants de troisième année ont la possibilité de suivre, durant le semestre 5, un cours de Procédure pénale non attributif de crédits. Ce cours est dispensé via les ressources numériques accessibles aux étudiants régulièrement inscrits (plateforme UNJF ; bibliothèque numérique ; plateforme pédagogique Moodle).

Les étudiants de troisième ont jusqu'au 15 octobre 2025 pour faire connaître leur souhait d'être évalué sur le cours de procédure pénale au terme du semestre 5. L'évaluation se fait suivant les mêmes modalités que celles applicables à l'examen terminal de la matière dans le

parcours Droit-Droit. Ils sont éligibles, le cas échéant, à la session de remplacement. En revanche, la matière n'est pas incluse dans la seconde chance.

La note attribuée au terme de l'évaluation est intégrée dans le relevé de note, mais n'entre pas dans le calcul de la moyenne générale ni ne subordonne la validation du diplôme. Une absence à l'épreuve n'entraîne pas de « RNC » mais une simple absence mentionnée dans le relevé de notes.

Double Licence Droit et Philosophie – 1^{ère} année

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (Session normale et de remplacement)	Seconde chance
	CM	TD				
Majeure					40 ECTS	Épreuve écrite de 4h sur une matière aléatoire parmi celles donnant lieu à un examen terminal.
Unité fondamentale					32 ECTS	
Introduction générale au droit	24h		3	3	Écrit anticipé	
		7h30	0			
Droit civil	72h		7	11	Écrit annuel de 3h	
		30h	4		Contrôle continu annuel	
Droit constitutionnel	72h		7	11	Écrit annuel de 3h	
		30h	4		Contrôle continu annuel	
Histoire du droit	72h		7	7	Écrit annuel de 2h	
Unité transversale					8 ECTS	
Anglais juridique	33h			4	Contrôle continu annuel	
Compétences documentaires		1h30		2	Note de participation	
Outils numériques et Projet personnel et professionnel	2h			1	Note de participation	
Ecri+				1	Positionnement	

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens
	CM	TD			
Mineure du semestre 1					10 ECTS
Matières validées au titre de la Licence de Philosophie					

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens
	CM	TD			
Mineure du semestre 2			10 ECTS		
Matières validées au titre de la Licence de Philosophie					

Double Licence Droit et Philosophie – 2^{ème} année

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (session initiale et de remplacement)	Seconde chance
	CM	TD				
Majeure					40 ECTS	Grand écrit de 4h portant sur l'ensemble des matières donnant lieu à un examen terminal
Unité fondamentale					32 ECTS	
Droit civil	72h		7	11	Ecrit annuel de 3h	
		30h	4		Contrôle continu annuel	
Droit administratif	72h		7	11	Ecrit annuel de 3h	
		30h	4		Contrôle continu annuel	
Droit pénal	72h		7	10	Ecrit annuel de 3h	
		15h ateliers	3		Contrôle continu annuel	
Unité transversale					8 ECTS	
Anglais juridique	21h			6	Contrôle continu annuel	
		21h				
Recherche documentaire		1h30		1	Note de participation	
Transition écologique et développement soutenable				1	Note de participation	

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens
	CM	TD			
Mineure du semestre 3					10 ECTS
Matières validées au titre de la Licence de Philosophie					

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens
	CM	TD			
Mineure du semestre 4			10 ECTS		
Matières validées au titre de la Licence de Philosophie					

Double Licence Droit et Philosophie – 3^{ème} année – Option Droit public

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (session initiale et de remplacement)	Seconde chance
	CM	TD				
Majeure					40 ECTS	Grand oral de 10 minutes portant sur toutes les matières donnant lieu à un examen terminal, après 20 minutes de préparation.
Unité fondamentale					32 ECTS	
Droit public des affaires	60h		6	6	Écrit de 2h Écrit de 3h si choisie en TD	
Droit international public	60h		6	6	Écrit de 2h Écrit de 3h si choisie en TD	
Droit public financier	60h		6	6	Écrit de 2h Écrit de 3h si choisie en TD	
Droit politique	60h		6	6	Écrit de 2h	
Deux TD au choix						
Droit public des affaires		30h	4	4+4	Contrôle continu semestriel	
Droit international public		30h	4			
Droit public financier		30h	4			
Unité transversale					8 ECTS	
Anglais juridique	21h			6	Contrôle continu semestriel	
		21h				
Projet Personnel et Professionnel	2h			2	Note de participation	

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens
	CM	TD			
Mineure du semestre 3					10 ECTS
Matières validées au titre de la Licence de Philosophie					

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens
	CM	TD			
Mineure du semestre 4			10 ECTS		
Matières validées au titre de la Licence de Philosophie					

Double Licence Droit et Philosophie – 3^{ème} année – Option Droit privé

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens (session initiale et de remplacement)	Seconde chance
	CM	TD				
Majeure					40 ECTS	Grand oral de 10 minutes portant sur toutes les matières donnant lieu à un examen terminal, après 20 minutes de préparation (hors procédure pénale.
Unité fondamentale					32 ECTS	
Droit civil	60h		6	6	Écrit de 2h Écrit de 3h si choisie en TD	
Droit des sociétés	60h		6	6	Écrit de 2h Écrit de 3h si choisie en TD	
Droit du travail	60h		6	6	Écrit de 2h Écrit de 3h si choisie en TD	
Procédure civile	30h		3	3	Écrit semestriel de 2h	
Introduction au droit privé international	30h		3	3	Écrit semestriel de 2h	
Procédure pénale	24h (à distance)		0	0	Examen écrit 1h30/Oral	
Deux TD au choix						
Droit civil		30h	4	4+4	Contrôle continu semestriel	
Droit des sociétés		30h	4			
Droit du travail		30h	4			
Unité transversale					8 ECTS	
Anglais juridique	21h			6	Contrôle continu semestriel	
		21h				
Projet Personnel et Professionnel	2h			2	Note de participation	

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens
	CM	TD			
Mineure du semestre 3					10 ECTS
Matières validées au titre de la Licence de Philosophie					

Matière	Nombre d'heures d'enseignement		Répartition des ECTS	ECTS de la matière	Modalités des examens
	CM	TD			
Mineure du semestre 4			10 ECTS		
Matières validées au titre de la Licence de Philosophie					